

AFFICHAGE DE SÉCURITÉ

Plans d'évacuation, plan d'intervention, consigne... confiez la réalisation de votre affichage de sécurité à des professionnels de la sécurité incendie.

Une réglementation complexe et différente d'un bâtiment à l'autre, une norme exigeante.

Que votre établissement relève du seul Code du travail ou bien qu'il soit classé en établissement recevant du public, CAP-ERP peut réaliser un affichage de sécurité respectueux de toutes les réglementations. Les réglementations en matière de sécurité incendie ont évolué en intégrant notamment l'évacuation des handicapés qui doit obligatoirement apparaître sur vos plans d'évacuation et d'intervention.

Visite, conception, fourniture et pose ;
 Conseils (emplacement des extincteurs, registre de sécurité) ;
 Respect de la norme NF X 08-070 et du Code du travail ;
 Finition et support au choix.

le + accessibilité handicapés

Intégration de l'évacuation des personnes en situation de handicap (espaces d'attente sécurisés, solutions équivalentes, etc.).



Plus-value CAP-ERP

- Une expérience unique en sécurité incendie
- Des dessinateurs aguerris
- Un accompagnement dans tous vos projets

